

Commission d’Ethique et de Déontologie Compte-rendu de la réunion du Lundi 10 Janvier 2022

Présents : Dominique Perrotin (président), Christian R. Andres (réfèrent de l’intégrité scientifique), Franck Bruyère, Guillaume Desoubeaux, Yves Gruel, David Ritter, Xavier Amiot, Théodora Bejan-Angoulvant, Léonie Chéron, Claude Ophèle, Éric Pichon, Thomas Hébert, Marie-Noëlle Gérain Breuzard, Lobna Ouldamer, Jacques Portier, Mahtab Samimi, Walid Darwiche, Oumaima Boutramt, Emmanuel Gyan (invité), Delphine Mitanchez, Arsène Gambier, Victoire Leroy, Muriel Pomeroulie, Arnaud Chazal, Romain Miguel Montanes, Dominique Baetz, Alexandre Leclerc

Excusés : Béatrice Birmelé

La réunion s’ouvre avec un tour de table pour présenter les différents membres de la commission (*cf.* listing ci-joint). Monsieur le président, le Pr Dominique Perrotin, en profite pour rappeler à tous les missions de cette dernière (*cf.* diaporama ci-joint).

Point N°1 à l’ordre du jour : parution du décret sur le réfèrent de l’intégrité scientifique

Monsieur le réfèrent de l’intégrité scientifique, le Pr Christian R Andres, expose les détails du décret paru en décembre 2021 (*cf.* diaporama ci-joint). Y sont notamment listés les rôles des établissements qui s’engagent dans cette démarche : sensibilisation et formation, veille, promotion et diffusion (ex. : articles en accès ouvert, publications de résultats négatifs, ...), prévention des manquements (et instruction de ces derniers, si nécessaire, voire émission d’avis sur les suites à donner). Plus particulièrement au sein de chaque établissement, les missions du réfèrent de l’intégrité scientifique ont trait à la définition des politiques de respect des exigences de l’intégrité, la coordination des actions de sensibilisation et formation, l’instruction des questions et signalements recevables relatifs aux manquements, la garantie de la confidentialité des procédures, la transmission des rapports, et la veille des publications qui ne répondent pas aux exigences.

Point N°2 à l'ordre du jour : avis sur la demande de participation du laboratoire AstraZeneca à une innovation organisationnelle

En tant qu'invité exceptionnel de la commission, M. le Pr Emmanuel Gyan expose les tenants et les aboutissants du soutien financier proposé par le laboratoire AstraZeneca (cf. document ci-joint). En résumé, celui-ci souhaite prendre en charge les frais d'honoraires d'un cabinet de conseil, nommé tiers extérieur de confiance, pour aider à organiser au mieux le suivi d'observance assuré par certaines infirmières. Cela concernerait les patients recevant des chimiothérapies par voie orale de différents services hospitaliers prenant en charge les maladies cancéreuses. Même si l'intérêt pour l'innovation organisationnelle est certain, Madame la directrice Marie-Noëlle Gérain Breuzard rappelle que de telles ressources existent déjà au sein de l'institution et qu'il est préférable de limiter les interventions extérieures. L'ensemble des membres de la commission s'accordent à demander des spécifications complémentaires sur les velléités réelles du laboratoire qui se propose comme partenaire. En l'état, il y a trop peu d'arguments pour émettre un avis définitif et la demande d'AstraZeneca n'est, pour l'instant, pas compatible avec les recommandations de la commission émises en Janvier 2021.

Point N°3 à l'ordre du jour : analyse de la demande concernant le congrès de la société des maladies métaboliques

Monsieur le Pr François Labarthe a sollicité l'avis de la commission à propos de l'organisation d'un congrès scientifique dédié aux maladies métaboliques de l'enfant au sein des murs de la faculté de médecine, les 27 et 28 Juin prochain (cf. pré-programme ci-joint). La commission propose de rappeler au Pr Labarthe les obligations qui lui incombent pour la mise en place d'un tel événement : il est tout à fait possible d'accueillir des partenaires industriels à cette occasion, mais les stands de ceux-ci doivent rester confinés dans une salle hors de portée du grand public qui pourrait être à-même de circuler dans l'établissement. Une installation sur le site André Gouazé de La Riche ou dans une des deux salles de conférence du rez-de-chaussée du site Tonnellé pourrait constituer une solution.

Point N°4 à l'ordre du jour : chartes des « bonnes pratiques comportementales » des étudiants et des enseignants

Ce point ne peut pas être abordé ce jour. Il est reporté à la prochaine réunion. Les représentants des étudiants en profitent pour rappeler leur souhait de s'impliquer fortement dans ce projet.

Points divers

Monsieur le doyen enverra prochainement un email de rappel pour que chaque praticien hospitalo-universitaire déclare ses activités accessoires, afin que la liste de celles-ci soit mise à disposition, de façon transparente, sur le site internet de la faculté.

En conclusion, M. le Président rappelle qu'une forte implication de tous les membres de la commission est souhaitée pour susciter des thèmes de réflexion et se saisir des problèmes éventuels en matière d'éthique.

La séance est levée, et la prochaine réunion de la commission fixée au Lundi 07 Mars 2022 vraisemblablement dans la salle de réunion recherche du premier étage de la faculté de médecine (sous réserve des règles sanitaires en vigueur à ce moment-là).

Compte-rendu rédigé *a posteriori* par Guillaume Desoubeaux le 11/01/2022